

VALLEE SUD – GRAND PARIS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CONSEIL DE TERRITOIRE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU 20 MAI 2021

Nombre de Conseillers en
exercice..... 80

**Objet : Procès-verbal
analytique**

Affiché le 27 MAI 2021

Par suite d'une convocation en date du 14 mai 2021, les membres composant le Conseil de Territoire se sont réunis à 18h30 dans la en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER, M. Jean-Yves SENANT, Mme Marie-Hélène AMIABLE, M. Etienne LENGEREAU, Mme Jacqueline BELHOMME, M. Benoit BLOT, M. Laurent VASTEL, M. Patrick DONATH, M. Carl SEGAUD, Mme Nadège AZZAZ, M. Yves COSCAS, M. Rodéric AARSSE, M. Lounes ADJROUD, M. Said AIT-OUARAZ, M. Stéphane ASTIC, Mme Marie COLAVITA, M. Elie DE SAINT JORES, M. Didier DINCHER, Mme Sylvie DONGER, Mme Elodie DORFIAC, M. Patrick DURU, Mme Claude FAVRA, M. Marc FEUGERE, Mme Sonia FIGUERES, M. Bernard FOISY, Mme Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, M. Alain GAZO, M. Jean-Patrick GUIMARD, M. Mouloud HADDAD, Mme Sarah HAMDJ, Mme Colette HUARD, M. Fabien HUBERT, M. Stéphane JACQUOT, M. Serge KEHYAYAN, M. Dominique LAFON, M. Goulwen LE GALL, Mme Rosa MACIEIRA-DUMOULIN (excusée à compter du point 29), Mme Corinne MARE-DUGUER, M. Patrice MARTIN, M. David MAUGER, M. Pierre MEDAN, Mme Pascale MEKER, M. Gilles MERGY, M. Paul-André MOULY, Mme Aicha MOUTAOUKIL, M. Wissam NEHMÉ, Mme Corinne PARMENTIER, M. Jean-Michel POULLÉ, Mme Perrine PRECETTI, Mme Christine QUILLERY, Mme Gwénola RABIER, Mme Gabriela REIGADA, Mme Cécile RENARD, Mme Sally RIBEIRO, Mme Isabelle ROLLAND, M. Patrice RONCARI, Mme Laurianne ROSSI (excusée à compter du point 29), M. Daniel RUPP, Mme Sophie SANSY, Mme Anne SAUVEY, Mme Stéphanie SCHLIENGER, Mme Isabelle SPIERS, M. Martin VERNANT, M. Patrick XAVIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Philippe LAURENT à M. Jean-Didier BERGER (à compter du point 5) , M. Jean-Philippe ALLARDI à Mme Isabelle ROLLAND(à compter du point 5), Mme Yasmine BOUDJENAH à Mme Marie-Hélène AMIABLE, Mme Chantal BRAULT à Mme Christine QUILLERY, Mme Martine GOURIET à Mme Nadège AZZAZ, Mme Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE à Mme Colette HUARD (à compter du point 5), M. Laurent KANDEL à M. Martin VERNANT, M. Jacques LEGRAND à M. Jean-Yves SENANT, Mme Françoise MONTSENY à M. Stéphane JACQUOT, M. Jacques PERRIN à M. Benoit BLOT, Mme Françoise PEYTHIEUX à M. Elie DE SAINT JORES, M. Georges SIFFREDI à M. Carl SEGAUD.

ABSENTS EXCUSES :

M. Maroun HOBEIKA, M. Philippe PEMEZEC, Mme Mariam SHARSHAR, M. Thierry VIROL.

1) Le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2) Monsieur Carl SEGAUD est désigné pour remplir ces fonctions.

En raison d'un problème technique, la séance a été suspendue de 18h45 à 19h00. L'appel des membres du Conseil de Territoire reprend après la suspension de séance.

Le Conseil de Territoire :

- 3) **A APPROUVÉ à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil de Territoire du 18 mars 2021,**
- 4) **A ENTENDU à l'unanimité le compte rendu des décisions prises par le Président au titre de sa délégation,**
- 5) **A APPROUVE à l'unanimité (3 abstentions : Laurent KANDEL, David MAUGER, Martin VERNANT) le compte de gestion 2020 du budget principal :**

PREND ACTE du compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2020 présenté par Madame la trésorière principale d'Antony, comptable public de l'établissement public territorial Vallée Sud–Grand Paris dont le résumé présenté en annexe est conforme au compte administratif.

APPROUVE le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2020.

- 6) **A APPROUVE à l'unanimité (3 abstentions : Laurent KANDEL, David MAUGER, Martin VERNANT) le compte de gestion 2020 du budget annexe de l'assainissement :**

PREND ACTE du compte de gestion du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2020 présenté par Madame la trésorière principale d'Antony, comptable public de l'établissement public territorial Vallée Sud–Grand Paris dont le résumé présenté en annexe est conforme au compte administratif.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2020.

- 7) **A APPROUVE à l'unanimité (3 abstentions : Laurent KANDEL, David MAUGER, Martin VERNANT) le compte de gestion 2020 du budget annexe du théâtre Jean Arp :**

PREND ACTE du compte de gestion du budget annexe du théâtre Jean Arp pour l'exercice 2020 présenté par Madame la trésorière principale d'Antony, comptable public de l'établissement public territorial Vallée Sud–Grand Paris dont le résumé présenté en annexe est conforme au compte administratif.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe du théâtre Jean Arp pour l'exercice 2020.

- 8) **A APPROUVE à l'unanimité (3 abstentions : Laurent KANDEL, David MAUGER, Martin VERNANT) le compte de gestion 2020 du budget annexe du théâtre Victor Hugo :**

PREND ACTE du compte de gestion du budget annexe du théâtre Victor Hugo pour l'exercice 2020 présenté par Madame la trésorière principale d'Antony, comptable public de l'établissement public territorial Vallée Sud–Grand Paris dont le résumé présenté en annexe est conforme au compte administratif.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe du théâtre Victor Hugo pour l'exercice 2020.

- 9) **A APPROUVE à l'unanimité (3 abstentions : Laurent KANDEL, David MAUGER, Martin VERNANT) le compte de gestion 2020 du budget annexe de la ZAC Jean Zay :**

PREND ACTE du compte de gestion du budget annexe de la ZAC Jean Zay pour l'exercice 2020 présenté par Madame la trésorière principale d'Antony, comptable public de l'établissement public territorial Vallée Sud–Grand Paris dont le résumé présenté en annexe est conforme au compte administratif.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe de la ZAC Jean Zay pour l'exercice 2020.

- 10) **A APPROUVE à l'unanimité (6 abstentions : Laurent KANDEL, Goulwen LE GALL, David MAUGER, Gilles MERGY, Cécile RENARD, Martin VERNANT) le compte administratif 2020 du budget principal :**

Monsieur Jean-Yves SENANT a été désigné à l'unanimité par les membres du Conseil de Territoire pour présider la séance pendant le vote des comptes administratifs. Monsieur Jean-Didier BERGER quitte la salle.

DONNE acte au Président de Vallée Sud – Grand Paris de la présentation faite du compte administratif 2020 du budget principal lequel peut se présenter ainsi :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de l'exercice 2020	196 366 491,40 €	206 222 852,34 €	67 481 102,88 €	48 641 731,98 €	263 847 594,28 €	254 864 584,32 €
Reports de l'exercice 2019		80 529 543,96 €	29 500 384,32 €		29 500 384,32 €	80 529 543,96 €
Total avant restes à réaliser	196 366 491,40 €	286 752 396,30 €	96 981 487,20 €	48 641 731,98 €	293 347 978,60 €	335 394 128,28 €
Restes à réaliser à reporter	- €	- €	11 300 234,40 €	59 639 989,62 €	11 300 234,40 €	59 639 989,62 €
Total cumulé	196 366 491,40 €	286 752 396,30 €	108 281 721,60 €	108 281 721,60 €	304 648 213,00 €	395 034 117,90 €
Résultat net		90 385 904,90 €	- €	- €	- €	90 385 904,90 €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2020 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

11) A APPROUVE à l'unanimité (3 abstentions : Laurent KANDEL, David MAUGER, Martin VERNANT) le compte administratif 2020 du budget annexe de l'assainissement :

DONNE acte au Président de Vallée Sud – Grand Paris de la présentation faite du compte administratif 2020 du budget annexe de l'assainissement lequel peut se présenter ainsi :

Section d'exploitation			Section d'investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de l'exercice 2020	3 786 060,56 €	10 133 974,75 €	14 392 097,55 €	3 064 673,04 €	18 178 158,11 €	13 198 647,79 €
Reports de l'exercice 2019		10 271 562,83 €		2 666 609,69 €	- €	12 938 172,52 €
Total avant restes à réaliser	3 786 060,56 €	20 405 537,58 €	14 392 097,55 €	5 731 282,73 €	18 178 158,11 €	26 136 820,31 €
Restes à réaliser à reporter	- €	- €	3 926,27 €	6 971 983,64 €	3 926,27 €	6 971 983,64 €
Total cumulé	3 786 060,56 €	20 405 537,58 €	14 396 023,82 €	12 703 266,37 €	18 182 084,38 €	33 108 803,95 €
Résultat net	- €	16 619 477,02 €	1 692 757,45 €	- €	- €	14 926 719,57 €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2020 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

12) A APPROUVE à l'unanimité (3 abstentions : Laurent KANDEL, David MAUGER, Martin VERNANT) le compte administratif 2020 du budget annexe du théâtre Jean Arp :

DONNE acte au Président de Vallée Sud – Grand Paris de la présentation faite du compte administratif 2020 du budget annexe du théâtre Jean Arp lequel peut se présenter ainsi :

Section de fonctionnement			Section d'investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de l'exercice 2020	2 004 062,04 €	2 004 062,04 €	170 263,73 €	170 263,73 €	2 174 325,77 €	2 174 325,77 €
Reports de l'exercice 2019					- €	- €
Total avant restes à réaliser	2 004 062,04 €	2 004 062,04 €	170 263,73 €	170 263,73 €	2 174 325,77 €	2 174 325,77 €
Restes à réaliser à reporter	- €	- €	204 390,97 €	204 390,97 €	204 390,97 €	204 390,97 €
Total cumulé	2 004 062,04 €	2 004 062,04 €	374 654,70 €	374 654,70 €	2 378 716,74 €	2 378 716,74 €
Résultat net	- €	- €	- €	- €	- €	- €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2020 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

13) A APPROUVE à l'unanimité (3 abstentions : Laurent KANDEL, David MAUGER, Martin VERNANT) le compte administratif 2020 du budget annexe du théâtre Victor Hugo :

DONNE acte au Président de Vallée Sud – Grand Paris de la présentation faite du compte administratif 2020 du budget annexe du théâtre Victor Hugo lequel peut se présenter ainsi :

Section de fonctionnement			Section d'investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de l'exercice 2020	1 041 540,00 €	1 041 540,00 €	94 055,72 €	94 055,72 €	1 135 595,72 €	1 135 595,72 €
Reports de l'exercice 2019					- €	- €
Total avant restes à réaliser	1 041 540,00 €	1 041 540,00 €	94 055,72 €	94 055,72 €	1 135 595,72 €	1 135 595,72 €
Restes à réaliser à reporter	- €	- €	65 550,66 €	65 550,66 €	65 550,66 €	65 550,66 €
Total cumulé	1 041 540,00 €	1 041 540,00 €	159 606,38 €	159 606,38 €	1 201 146,38 €	1 201 146,38 €
Résultat net	- €	- €	- €	- €	- €	- €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2020 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

14) A APPROUVE à l'unanimité (3 abstentions : Laurent KANDEL, David MAUGER, Martin VERNANT) le compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAC Jean Zay :

DONNE acte au Président de Vallée Sud – Grand Paris de la présentation faite du compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAC Jean Zay lequel peut se présenter ainsi :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de l'exercice 2020	412 794,44 €	412 794,44 €	412 794,44 €		825 588,88 €	412 794,44 €
Reports de l'exercice 2019				1 973 565,07 €	- €	1 973 565,07 €
Total avant restes à réaliser	412 794,44 €	412 794,44 €	412 794,44 €	1 973 565,07 €	825 588,88 €	2 386 359,51 €
Restes à réaliser à reporter	- €	- €			- €	- €
Total cumulé	412 794,44 €	412 794,44 €	412 794,44 €	1 973 565,07 €	825 588,88 €	2 386 359,51 €
Résultat net		- €		1 560 770,63 €	- €	1 560 770,63 €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2020 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

15) A APPROUVE à l'unanimité (6 abstentions : Laurent KANDEL, Goulwen LE GALL, David MAUGER, Gilles MERGY, Cécile RENARD, Martin VERNANT) l'affectation du résultat 2020 du budget principal :

DECIDE de procéder à l'affectation des résultats de la manière suivante :

- Inscription au compte 001 « résultat d'investissement reporté » en dépenses d'investissement : 48 339 755,22 €
- Affectation au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en recettes d'investissement : 0 €
- Affectation au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement : 90 385 904,90 €

16) A APPROUVE à l'unanimité (3 abstentions : Laurent KANDEL, David MAUGER, Martin VERNANT) l'affectation du résultat 2020 du budget annexe de l'assainissement :

DECIDE de procéder à l'affectation des résultats de la manière suivante :

- Inscription au compte 001 « résultat d'investissement reporté » en dépenses d'investissement : 8 660 814,82 €
- Affectation au compte 1068 « Excédent d'exploitation capitalisé » en recettes d'investissement : 1 692 757,45 €
- Affectation au compte 002 « résultat d'exploitation reporté » en recettes d'exploitation : 14 926 719,57 €

17) A APPROUVE à l'unanimité l'affectation du résultat 2020 du budget annexe du théâtre Jean Arp :

DECIDE de procéder à l'affectation des résultats de la manière suivante :

- Inscription au compte 001 « résultat d'investissement reporté » en dépenses d'investissement : 0 €
- Affectation au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en recettes d'investissement : 0 €
- Affectation au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement : 0 €

18) A APPROUVE à l'unanimité l'affectation du résultat 2020 du budget annexe du théâtre Victor Hugo :

DECIDE de procéder à l'affectation des résultats de la manière suivante :

- Inscription au compte 001 « résultat d'investissement reporté » en dépenses d'investissement : 0 €
- Affectation au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en recettes d'investissement : 0 €
- Affectation au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement : 0 €

19) A APPROUVE à l'unanimité (1 abstention : David MAUGER) l'affectation du résultat 2020 du budget annexe de la ZAC Jean Zay :

DECIDE de procéder à l'affectation des résultats de la manière suivante :

- Inscription au compte 001 « résultat d'investissement reporté » en recettes d'investissement : 1 560 770,63 €
- Affectation au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en recettes d'investissement : 0 €
- Affectation au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement : 0 €

20) A APPROUVE à l'unanimité (2 abstentions : Laurent KANDEL et Martin VERNANT) la modification des autorisations de programmes (AP) et crédits de paiements (CP) du budget principal :

AUTORISE la ventilation des crédits de paiements des autorisations de programme modifiées présentées dans le document annexé à la présente délibération.

AJUSTE le montant des autorisations de programme suivantes :

11-01 – Subventionnement d'équipement pour la réalisation de logements sociaux : 10 792 156 €

11-03 – Réhabilitation du bâtiment A de la résidence universitaire d'Antony : 33 260 872 €

13-01 – Construction de la piscine des IRIS Antony : 17 843 480,73 €

13-03 – Construction théâtre Firmin Gémier : 20 336 436,92 €

18-02 – Acquisitions foncières : 30 970 232,63 €

21) A APPROUVE à l'unanimité (3 abstentions : Laurent KANDEL, David MAUGER, Martin VERNANT) la modification des autorisations de programmes (AP) et crédits de paiements (CP) du budget annexe de l'assainissement :

AJUSTE la ventilation des crédits de paiement de l'autorisation de programme au budget annexe de l'assainissement selon l'échéancier ci-dessous :

Montant total	CP antérieurs	CP 2020	Prév. CP 2021	Prév. CP 2022	Prév. CP 2023	Prév. CP 2024	Prév. CP 2025	Prév. CP 2026
62 000 000,00	-	7 996 584,31	16 665 200,00	8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00	8 000 000,00	5 338 215,69

22) A APPROUVE à l'unanimité (6 abstentions : Laurent KANDEL, Goulwen LE GALL, David MAUGER, Gilles MERGY, Cécile RENARD, Martin VERNANT) le budget supplémentaire 2021 du budget principal :

DÉCIDE d'effectuer au budget principal plusieurs modifications d'inscriptions de crédits dont les mouvements sont récapitulés dans le tableau ci-après :

- En fonctionnement : +90 385 904,90 €
 - o Reprise en recettes au chapitre 002 du résultat de fonctionnement reporté des années antérieures : +90 385 904,90 €
 - o Au chapitre 65 : augmentation de la subvention d'équilibre au budget annexe du théâtre Victor Hugo : + 140 315 €
 - o Au chapitre 011 : ajustement des dépenses de fluides et des frais de réceptions : - 140 315 €. Cette inscription ne nécessite pas d'ajustements complémentaires.
- En investissement : + 48 339 755,22
 - o Reprise en dépenses au chapitre 001 du résultat d'investissement reporté des années antérieures : + 48 339 755,22 €. Cette dépense est couverte par le report des restes à réaliser en recettes.

Budget supplémentaire n°1 pour 2021			
Budget principal			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses de fonctionnement</i>			
CHAPITRE	Article	Dénomination	
11		Charges à caractère général	Avant DM Ajustement Après DM
	6061	Fournitures non stockables	3 875 556,00 € - 140 315,00 € 3 735 241,00 €
	6257	Réceptions	3 675 423,00 € - 100 000,00 € 3 575 423,00 €
			200 133,00 € - 40 315,00 € 159 818,00 €
65		Autres charges de gestion courante	Avant DM Ajustement Après DM
	6521	Déficit des budgets annexes administratifs	2 625 000,00 € 140 315,00 € 2 765 315,00 €
			2 625 000,00 € 140 315,00 € 2 765 315,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			198 850 125,85 € - € 198 850 125,85 €
<i>Recettes de fonctionnement</i>			
R002		Dénomination	Avant DM Ajustement Après DM
		Résultat de fonctionnement reporté	- € 90 385 904,90 € 90 385 904,90 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			206 345 241,36 € 90 385 904,90 € 296 731 146,26 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses d'investissement</i>			
D001		Dénomination	Avant DM Ajustement Après DM
		Résultat d'investissement reporté	- € 48 339 755,22 € 48 339 755,22 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			155 431 648,89 € 48 339 755,22 € 203 771 404,11 €
<i>Recettes d'investissement</i>			
		Dénomination	Avant DM Ajustement Après DM
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			203 771 404,11 € - € 203 771 404,11 €

DÉCIDE de fixer les subventions d'équilibre aux budgets annexes aux montants maximums suivants :

- Budget annexe Jean Arp : fonctionnement : 1 750 000 € ; investissement : 698 116 €
- Budget annexe Victor Hugo : fonctionnement : 1 015 315 € ; investissement : 149 586 €

APPROUVE la prévision et les ajustements budgétaires présentés.

23) A APPROUVE à l'unanimité (3 abstentions : Laurent KANDEL, David MAUGER, Martin VERNANT) le budget supplémentaire 2021 du budget annexe de l'assainissement :

DÉCIDE d'effectuer au budget annexe de l'assainissement plusieurs modifications d'inscriptions de crédits dont les mouvements sont récapitulés dans le tableau ci-après :

- En fonctionnement :
 - o Reprise en recettes du résultat de fonctionnement reporté des années antérieures : +14 926 719,57 €
 - o Au chapitre 023 : augmentation du virement à la section d'investissement : +1 692 757,45 €
 Cette inscription ne nécessite pas d'ajustements complémentaires.
- En investissement :
 - o Reprise en dépenses du résultat d'investissement reporté des années antérieures : +8 660 814,82 €
 - o Au chapitre 021 : augmentation du virement de la section de fonctionnement : +1 692 757,45 €
 Cette dépense est couverte par le solde du report des restes à réaliser.

Budget supplémentaire n°1 pour 2021					
Budget Annexe de l'assainissement					
SECTION D'EXPLOITATION					
<i>Dépenses d'exploitation</i>					
CHAPITRE	Article	Dénomination	Avant DM	Ajustement	Après DM
023		Virement à la section d'investissement	4 042 635,42 €	1 692 757,45 €	5 735 392,87 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION			8 584 007,09 €	1 692 757,45 €	10 276 764,54 €
<i>Recettes d'exploitation</i>					
		Dénomination	Avant DM	Ajustement	Après DM
R002		Résultat d'exploitation reporté	- €	14 926 719,57 €	14 926 719,57 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION			9 487 332,41 €	14 926 719,57 €	24 414 051,98 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
<i>Dépenses d'investissement</i>					
		Dénomination	Avant DM	Ajustement	Après DM
D001		Résultat d'investissement reporté	- €	8 660 814,82 €	8 660 814,82 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			25 480 830,01 €	8 660 814,82 €	34 141 644,83 €
<i>Recettes d'investissement</i>					
			Avant DM	Ajustement	Après DM
021		Virement de la section d'exploitation	4 042 635,42 €	1 692 757,45 €	5 735 392,87 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			32 448 887,38 €	1 692 757,45 €	34 141 644,83 €

APPROUVE la prévision et les ajustements budgétaires présentés.

24) A APPROUVE à l'unanimité (3 abstentions : Laurent KANDEL, David MAUGER, Martin VERNANT) le budget supplémentaire 2021 du budget annexe du théâtre Jean Arp :

DÉCIDE d'effectuer au budget annexe du théâtre Jean Arp plusieurs modifications d'inscriptions de crédits dont les mouvements sont récapitulés dans le tableau ci-après :

- En fonctionnement : +112 500 €
 - o Au chapitre 77 : augmentation des recettes sur les annulations de mandat sur les exercices antérieurs : +112 500 €
 - o Au chapitre 67 : augmentation des dépenses pour charges exceptionnelles : +112 500 €
 Cette inscription ne nécessite pas d'ajustements complémentaires.

Budget supplémentaire n°1 pour 2021					
Budget annexe du théâtre Jean ARP					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
<i>Dépenses de fonctionnement</i>					
CHAPITRE	Article	Dénomination	Avant DM	Ajustement	Après DM
67		Charges exceptionnelles	18 500,00 €	112 500,00 €	131 000,00 €
	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	18 500,00 €	112 500,00 €	131 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			2 328 000,00 €	112 500,00 €	2 440 500,00 €
<i>Recettes de fonctionnement</i>					
CHAPITRE	Article	Dénomination	Avant DM	Ajustement	Après DM
77		Produits exceptionnels	- €	112 500,00 €	112 500,00 €
	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	- €	112 500,00 €	112 500,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			2 328 000,00 €	112 500,00 €	2 440 500,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
<i>Dépenses d'investissement</i>					
		Dénomination	Avant DM	Ajustement	Après DM
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			950 006,97 €	- €	950 006,97 €
<i>Recettes d'investissement</i>					
			Avant DM	Ajustement	Après DM
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			950 006,97 €	- €	950 006,97 €

APPROUVE la prévision et les ajustements budgétaires présentés.

25) A APPROUVE à l'unanimité (2 abstentions : Laurent KANDEL, Martin VERNANT) le budget supplémentaire 2021 du budget annexe du théâtre Victor Hugo :

DÉCIDE d'effectuer au budget annexe du théâtre Victor Hugo plusieurs modifications d'inscriptions de crédits dont les mouvements sont récapitulés dans le tableau ci-après :

- En fonctionnement : +60 315 €
 - o Au chapitre 75 : augmentation de la prise en charge du déficit par le budget principal : +140 315 €
 - o Réduction des recettes de fonctionnements
 - Au chapitre 70 : baisse des produits des services : -75 000 €
 - Au chapitre 75 : baisse des revenus des immeubles : -5 000 €
 - o Au chapitre 67 : augmentation des charges exceptionnelles sur opérations de gestion : +60 315 €
- Cette inscription ne nécessite pas d'ajustements complémentaires.

Budget supplémentaire n°1 pour 2021					
Budget annexe du théâtre Victor HUGO					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
<i>Dépenses de fonctionnement</i>					
CHAPITRE	Article	Dénomination	Avant DM	Ajustement	Après DM
67		Charges exceptionnelles	13 500,00 €	60 315,00 €	73 815,00 €
	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 500,00 €	60 315,00 €	73 815,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			1 017 200,00 €	60 315,00 €	1 077 515,00 €
<i>Recettes de fonctionnement</i>					
CHAPITRE	Article	Dénomination	Avant DM	Ajustement	Après DM
70		Produits des services, du domaine et des ventes	79 000,00 €	- 75 000,00 €	4 000,00 €
	7062	Redevances et droits des services à caractères culturel	79 000,00 €	- 75 000,00 €	4 000,00 €
75		Autres produits de gestion courante	880 000,00 €	135 315,00 €	1 015 315,00 €
	752	Revenus des immeubles	5 000,00 €	- 5 000,00 €	- €
	7552	Prise en charge du déficit par le budget principal	875 000,00 €	140 315,00 €	1 015 315,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			1 017 200,00 €	60 315,00 €	1 077 515,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
<i>Dépenses d'investissement</i>					
		Dénomination	Avant DM	Ajustement	Après DM
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			318 136,66 €	- €	318 136,66 €
<i>Recettes d'investissement</i>					
			Avant DM	Ajustement	Après DM
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			318 136,66 €	- €	318 136,66 €

APPROUVE la prévision et les ajustements budgétaires présentés.

26) A APPROUVE à l'unanimité (3 abstentions : Laurent KANDEL, David MAUGER, Martin VERNANT) le budget supplémentaire 2021 du budget annexe de la ZAC Jean Zay :

DÉCIDE d'effectuer au budget annexe de la ZAC Jean Zay plusieurs modifications d'inscriptions de crédits dont les mouvements sont récapitulés dans le tableau ci-après :

- En investissement : +1 560 770,63 €
 - o Reprise en recettes du résultat d'investissement reporté : +1 560 770,63 €
- Cette inscription ne nécessite pas d'ajustements complémentaires.

Budget supplémentaire n°1 pour 2021			
Budget Annexe de la ZAC Jean ZAY			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses de fonctionnement</i>			
<i>Dénomination</i>	<i>Avant DM</i>	<i>Ajustement</i>	<i>Après DM</i>
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 343 278,00 €	- €	13 343 278,00 €
<i>Recettes de fonctionnement</i>			
<i>Dénomination</i>	<i>Avant DM</i>	<i>Ajustement</i>	<i>Après DM</i>
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 890 886,00 €	- €	17 890 886,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses d'investissement</i>			
<i>Dénomination</i>	<i>Avant DM</i>	<i>Ajustement</i>	<i>Après DM</i>
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 090 839,00 €	- €	3 090 839,00 €
<i>Recettes d'investissement</i>			
<i>Dénomination</i>	<i>Avant DM</i>	<i>Ajustement</i>	<i>Après DM</i>
R001	Résultat d'investissement reporté	- €	1 560 770,63 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 090 839,00 €	1 560 770,63 €	4 651 609,63 €

APPROUVE la prévision et les ajustements budgétaires présentés.

27) A APPROUVE à l'unanimité (1 abstention : David MAUGER) la désignation du représentant de Vallée Sud - Grand Paris au sein de la société HLM Pierres et Lumières :

- Monsieur Jacques LEGRAND.

28) A APPROUVE à l'unanimité la désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration de la Société d'économie mixte Vallée Sud Développement :

- Monsieur Jean-Patrick GUIMARD.

29) A APPROUVE à l'unanimité la modification n° 4 du Plan Local de l'Urbanisme de Châtillon :

APPROUVE la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Châtillon.

PRECISE que le dossier de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de Châtillon, tel qu'approuvé par le Conseil de Territoire, sera tenu à la disposition du public au Service Urbanisme situé au Centre administratif de Châtillon, 79 rue Pierre Sépard (92320) ainsi qu'au siège administratif de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris situé 28 rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses, aux heures d'ouverture au public.

PRECISE qu'une copie du rapport et des conclusions de la Commissaire Enquêteur est tenue à la disposition du public à la Préfecture des Hauts-de-Seine, au siège administratif de Vallée Sud - Grand Paris - 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses (92260), sur son site internet (www.valleesud.fr), au Service Urbanisme situé au Centre administratif de Châtillon, 79 rue Pierre Sépard (92320) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site internet <http://modification4-plu-chatillon.enquetepublique.net> et via ce lien sur le site internet de la ville (<https://ville-chatillon.fr/>), pendant un délai d'un an, à compter de la clôture de l'enquête publique.

PRECISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège social de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris (Place de l'Hôtel de Ville, 92260 Antony) et en Mairie de Châtillon, 1 Place de la Libération (92320) pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

PRECISE que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris.

PRECISE que le PLU modifié sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière mesure de publicité prévue à l'article 4, dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et à Madame la Maire de Châtillon.

30) A APPROUVE à l'unanimité la création d'un périmètre de prise en considération du projet d'aménagement du secteur Croizat - Fortin - Blanchard à Bagneux :

DECIDE de prendre en considération le projet d'aménagement du secteur Croizat – Fortin – Blanchard à Bagneux, conformément au périmètre annexé à la présente délibération.

APPROUVE l'institution d'un périmètre de prise en considération du projet d'aménagement tel que figurant en annexe de la présente délibération, permettant de surseoir à statuer sur toute demande d'autorisation de travaux, construction ou installation à l'intérieur dudit périmètre.

PRECISE que la présente délibération sera annexée au Plan Local d'Urbanisme de la ville de Bagneux par arrêté du Président de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris.

PRECISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège social de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris (Place de l'Hôtel de Ville, 92260 Antony) et en Mairie de Bagneux, 57 avenue Ravera (92220) pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

PRECISE que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et à Madame la Maire de Bagneux.

31) A APPROUVE à l'unanimité la création d'un périmètre de prise en considération du projet d'aménagement du secteur Gare Châtillon-Montrouge à Montrouge :

DECIDE de prendre en considération le projet d'aménagement du secteur Gare Châtillon-Montrouge à Montrouge décrit ci-dessus, conformément au périmètre annexé à la présente délibération.

APPROUVE l'institution d'un périmètre de prise en considération de ce projet d'aménagement.

PRECISE que la présente délibération sera annexée au Plan Local d'Urbanisme de la ville de Montrouge.

PRECISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège social de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris (Place de l'Hôtel de Ville, 92260 Antony) et en Mairie de Montrouge (centre administratif – 4 square Edmond Champeaud, 92120 Montrouge), pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

PRECISE que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et à Monsieur le Maire de Montrouge.

32) A APPROUVE à l'unanimité la création d'un périmètre de prise en considération du projet d'aménagement du secteur Marne Brossolette à Montrouge :

DECIDE de prendre en considération le projet d'aménagement du secteur Marne-Brossolette à Montrouge décrit ci-dessus, conformément au périmètre annexé à la présente délibération.

APPROUVE l'institution d'un périmètre de prise en considération de ce projet d'aménagement.

PRECISE que la présente délibération sera annexée au Plan Local d'Urbanisme de la ville de Montrouge.

PRECISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège social de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris (Place de l'Hôtel de Ville, 92260 Antony) et en Mairie de Montrouge (Centre administratif – 4 square Edmond Champeaud, 92120 Montrouge), pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

PRECISE que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et à Monsieur le Maire de Montrouge.

33) A APPROUVE à l'unanimité le dossier de réalisation modifié de la ZAC de Châtenay-Malabry Parc-Centrale :

PREND ACTE des évolutions apportées dans la destination des ouvrages du programme des équipements publics du fait des transferts de compétence entre la ville de Châtenay-Malabry et l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris.

APPROUVE le dossier de réalisation modifié de la ZAC « Châtenay-Malabry Parc-Centrale ».

A APPROUVE à l'unanimité le programme des équipements publics modifié de la ZAC de Châtenay-Malabry Parc-Centrale :

PREND ACTE des évolutions apportées quant aux propriétaires des ouvrages du programme des équipements publics du fait des transferts de compétence entre la ville de Châtenay-Malabry et l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris.

APPROUVE le programme des équipements publics modifié pour tenir compte des nouvelles compétences de l'Etablissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris, tel qu'annexé à la présente délibération.

34) A APPROUVE à l'unanimité (1 ne prend pas part au vote : Elodie DORFIAC) la convention entre l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et le SIMACUR pour l'établissement d'un acompte mensuel dans le cadre de la facturation des coûts de traitement des déchets pour les années 2021 et 2022 :

AUTORISE le Président de l'Etablissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris ou son représentant à signer ladite convention.

35) A APPROUVE à l'unanimité les recrutements dans le cadre du projet Micro-Folies :

DECIDE de créer à compter du 1^{er} juin 2021 un poste à temps complet sous contrat adulte-relais pour une durée de trois ans, renouvelable pour la même durée, et d'autoriser le Président à signer la convention et tout document relatif à ce dispositif.

DECIDE de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1^{er} juin 2021, et d'autoriser le Président à demander l'agrément nécessaire et à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application.

DIT que les crédits nécessaires seront ouverts au chapitre 012 en dépenses, et au chapitre 74 en recettes.

36) A APPROUVE à l'unanimité l'instauration du forfait "mobilités durables" :

DECIDE d'instaurer à compter du 1^{er} juin 2021 le forfait mobilités durables d'un montant maximum de 200 euros par an au bénéfice des agents publics de la collectivité (fonctionnaires et contractuels de droit public) dès lors qu'ils certifient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en co-voiturage pendant un minimum de 100 jours par an, modulé selon la quotité de temps de travail et de la durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé.

37) A APPROUVE à l'unanimité la détermination du lieu de la prochaine réunion du Conseil de territoire :

FIXE le lieu de sa prochaine séance à la Maison des Arts au Plessis-Robinson.

Martin VERNANT présente le vœu qu'il a déposé relatif à la Zone à Faibles Emissions (ZFE). Les membres du Conseil de Territoire décide de reporter son examen lors d'une séance ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20 .

Le Président

Jean-Didier BERGER

